

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

4^e/124-07

Séance du

9 NOV. 2007

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE ANNUELLE A L'ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2004/I-404 du Conseil Général
- VU l'article L 313-8-1 du Code de l'action sociale et des familles
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport pour le versement d'une avance annuelle de 850 000 € à l'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions